

veloppés ailleurs, seraient d'une application difficile aux milieux où nous vivons. La conviction qu'il faut d'abord créer ou du moins affermir en nous, c'est que nous possédons dans notre organisation paroissiale, si nous voulons la mettre complètement en valeur, un levier d'action eucharistique et sociale extrêmement puissant.

Je pensais depuis longtemps à assurer à mon clergé le bienfait très réel de ces réunions d'études. Le moment me paraît venu d'en tenter l'essai. Si cet essai est béni de Dieu, rien ne nous empêchera d'avoir chaque année notre Congrès et d'y mettre en commun nos lumières et notre expérience pour le plus grand bien des âmes qui nous sont confiées. C'est mon désir que tous les prêtres qui le pourront assistent à ce Congrès, qu'ils aient la bonté d'étudier à l'avance les questions qui y seront traitées et qu'ils ne craignent pas de prendre part à la discussion qui devra suivre la lecture de chaque rapport. Une discussion bien conduite donne de l'intérêt à une séance d'études et achève de mettre un enseignement en pleine lumière. Comme il est nécessaire que M. l'économe du Grand Séminaire connaisse exactement le nombre de ceux auxquels il devra donner l'hospitalité, les prêtres qui ont l'intention d'assister au Congrès voudront bien signer la formule d'adhésion annexée au programme des séances et la lui adresser.

Je crois superflu de vous signaler bien longuement l'importance de ces réunions d'études. Il y a lieu de nous demander si notre Congrès International de 1910 a produit tous ses fruits. Ces grands congrès ont certes leur utilité. Ils réveillent des idées, et selon l'expression si souvent citée de Pie X, ils déterminent une secousse heureuse. Grâce à Dieu, cette secousse heureuse, notre incomparable Congrès de 1910 nous l'a donnée, et le mouvement vers la communion fréquente a pris dans notre diocèse les proportions les plus consolantes.

Et cependant ne croyez-vous pas que pour rendre tout à fait durable les fruits de ce Congrès, il conviendrait de le reprendre en sous-œuvre et par partie, et d'essayer de nous pénétrer davantage du véritable esprit des décrets